

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER,
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
ET DE L'IMMIGRATION

—
*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

—
*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

—
Sous-direction
de la gestion du personnel

—
Bureau du personnel officier

**Arrêté du 30 mars 2012 conférant un grade et un emploi d'officier commissionné
servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense**

NOR : IOJ1209947A

Le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration,

Vu le code de la défense, notamment son article L. 4132-10 ;

Vu le décret n° 2008-959 du 12 septembre 2008 modifié relatif aux officiers commissionnés ;

Vu l'arrêté du 21 janvier 2011 fixant la liste des emplois d'officiers et de sous-officiers commissionnés recrutés au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense au sein de la gendarmerie nationale,

Arrête :

Article 1^{er}

Mme Maïa Velez, épouse Velez-Barbe, est recrutée au grade de lieutenant (2^e échelon) en qualité d'officière commissionnée servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense pour occuper un poste de conseillère à l'emploi au sein du centre d'orientation et de reconversion de la région de gendarmerie d'Auvergne, pour une durée de trois ans, à compter du 1^{er} mai 2012.

Article 2

L'intéressée est rattachée au corps des officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 30 mars 2012.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général de corps d'armée,
directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale,*

JOËL DELPONT